

# Meubler et aménager en bois : un modèle souhaitable pour concilier décarbonation et réindustrialisation en France

Par Cathy DUFOUR

Déléguée générale de l'Ameublement français

L'ameublement est au cœur du quotidien des Français : à la maison, au bureau, dans les tiers-lieux, dans l'espace public... Le bois occupe une place prépondérante dans les matériaux mis en œuvre par les fabricants français d'ameublement et d'agencement : sous forme de panneaux à base de bois ou de bois massif, il représente 85 % du poids total des matériaux mis en œuvre dans la fabrication française. À l'heure où les forêts françaises doivent s'adapter au changement climatique, quels défis se présentent à la filière française de la fabrication d'ameublement ? Deux études récentes conduites respectivement par EY et Carbone 4 ont permis d'éclairer les industriels sur les enjeux et leviers qui les attendent pour contribuer à l'atteinte des objectifs 2030-2050 de décarbonation de l'économie française. Avec un défi majeur : allonger la durée de vie des produits pour contribuer à stocker du carbone et préserver les ressources.

**A**lors que les forêts françaises doivent s'adapter au changement climatique et que l'industrie française se met en mouvement pour atteindre ses objectifs de décarbonation à l'horizon 2050, l'industrie française de l'ameublement est à la croisée des chemins.

En effet, le bois, matériau décarboné par excellence, occupe une place prépondérante dans les matériaux mis en œuvre par les fabricants français d'ameublement et d'agencement. Se projetant vers l'avenir, la filière française de l'ameublement a voulu éclairer deux questions majeures : quels leviers activer pour aller plus loin dans son impact sur la décarbonation ? La ressource bois, convoitée pour de nombreux usages, sera-t-elle toujours disponible à l'avenir pour fabriquer des meubles ?

Pour y répondre, l'Ameublement français, organisation professionnelle représentative des fabricants français d'ameublement, s'est appuyé sur deux études récentes qui ont permis d'éclairer les industriels sur les enjeux et leviers pour contribuer à l'atteinte des objectifs 2030-2050 de décarbonation de l'économie française :

- en 2022, le cabinet EY<sup>1</sup> a mesuré les dynamiques économiques, sociales et environnementales de la filière fabrication d'ameublement sur l'ensemble du territoire français et dressé les scénarios des différentes trajectoires de décarbonation en cohérence avec les accords de Paris ;

- en 2023, une étude structurante conduite par Carbone 4<sup>2</sup> avec l'intégralité des acteurs de la filière bois s'est attachée à optimiser l'utilisation de la ressource bois disponible dans le futur avec les usages permettant un stockage long du carbone, dont l'ameublement fait partie.

Ces deux études démontrent que la fabrication française d'ameublement a un rôle à jouer dans les prochaines années en s'orientant vers des modèles de « sobriété heureuse de consommation », s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire, notamment de l'allongement de la durée de vie des produits.

## État des lieux de l'industrie de l'ameublement en France

### L'ameublement, une industrie créatrice de valeur sur le territoire

La réindustrialisation est devenue une grande cause nationale. Elle est un enjeu de souveraineté économique et de protection d'emplois à haute valeur ajoutée. Bien que la fabrication d'ameublement, comme beaucoup d'autres industries en France, ait perdu 27 % de ses emplois salariés depuis 2009, les entreprises de l'ameublement français sont mobilisées pour relancer le « fabriqué en France », qui recueille la sympathie des consommateurs. L'impact économique et social actuel

<sup>1</sup> Étude EY pour l'Ameublement français, 2022 (voir bibliographie).

<sup>2</sup> Étude Carbone 4 - 2030-2050 : Quel scénario carbone pour la filière forêt-bois ? (voir bibliographie).

de la fabrication d'ameublement sur le territoire français reste encore particulièrement fort :

- elle a généré 3,6 milliards d'euros de valeur ajoutée directe en 2021, soit 40 % de plus que l'industrie textile ;
- elle soutient plus de 60 000 emplois directs, soit 112 000 emplois au total si l'on compte les emplois indirects et induits. C'est deux fois plus d'emplois directs que l'ensemble des *start-up* françaises ayant levé des fonds, et autant que la métallurgie ;
- la filière compte près de 19 000 entreprises qui, pour les trois quarts d'entre elles, sont situées hors des métropoles. Elle est à ce titre un levier efficace de réduction des inégalités territoriales.

### Une activité industrielle, émettrice de CO<sub>2</sub>, mais vertueuse en comparaison des autres pays

Comme toute industrie, l'activité de fabrication d'ameublement est émettrice de CO<sub>2</sub>. Mais son impact est limité du fait de ses caractéristiques particulièrement intéressantes sur le plan environnemental, telles que la durabilité des matériaux utilisés comme le bois ou la gestion performante de la fin de vie des meubles.

La filière a une empreinte carbone de 2,58 MtCO<sub>2eq</sub>, près de 70 % de cette empreinte est généré par le poste « matières premières et approvisionnement » (cf. Figure 1).

Répartition de l'impact carbone par étape du cycle de vie du meuble, en MtCO<sub>2eq</sub>, en 2020

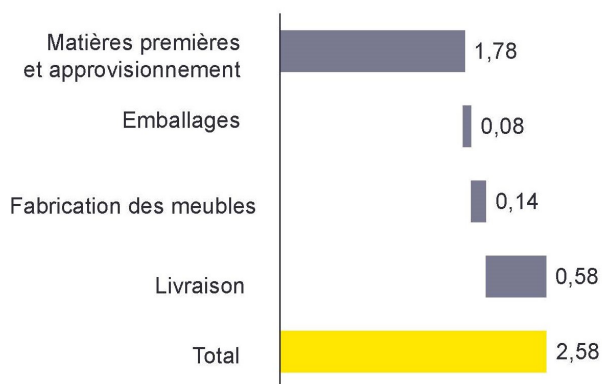
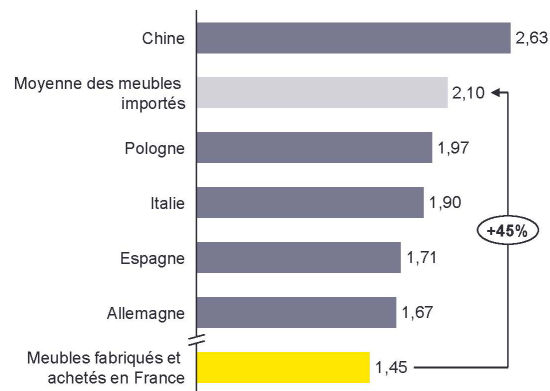


Figure 1 : Impact carbone de la fabrication d'ameublement en France en 2020 (Source : étude EY pour l'Ameublement français, 2022).

L'empreinte environnementale d'un meuble fabriqué en France est deux fois inférieure à celle d'un meuble fabriqué en Chine puis importé en France (cf. Figure 2). Cet impact n'est pas lié qu'aux transports mais aussi aux modes de production. Quand on sait que deux tiers des meubles achetés en France sont importés, la réindustrialisation durable de la France constitue ainsi une priorité d'ordre économique, social, mais aussi environnemental.

Nombre moyen de kgCO<sub>2eq</sub>, émis par kg de meuble importé, pour les cinq principaux pays d'origine des importations françaises de meubles, en 2020



Note de lecture : pour 1kg de meuble importé de Chine, 2,6kg de CO<sub>2</sub> sont émis.

Figure 2 : Comparaison de l'impact carbone de meubles fabriqués en France vs. meubles importés, en 2020 (Source : étude EY pour l'Ameublement français, 2022).

### Une activité qui utilise principalement du bois, exemplaire sur la gestion de la fin de vie

Le bois, matériau très peu émissif, représente 85 % du poids total des matériaux utilisés pour la production de meubles (82 % de panneaux de bois et 3 % de bois massif). Dans une logique d'économie circulaire, les panneaux à base de bois intègrent jusqu'à 40 % de bois recyclé. Ces utilisations du matériau bois contribuent à une exploitation raisonnée de cette ressource et au maintien des forêts, véritables puits de carbone.

96 % des déchets liés à l'ameublement sont revalorisés, dont 55 % en recyclage matière et 45 % en énergie, ce qui en fait une filière exemplaire sur la gestion de la fin de vie (et permet l'évitement de plus d'un quart des émissions de la filière). Cela représente près de 1,2 million de tonnes de meubles en fin de vie collectées en 2022 (année représentative hors pandémie).<sup>3</sup>

### Décarbonation et réindustrialisation de la filière de l'ameublement : quelle feuille de route ?

La filière de la fabrication d'ameublement en France s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de décarbonation et de développement économique, notamment la lutte contre le déficit commercial. Les deux objectifs vont de pair et sont les conditions d'une réindustrialisation durable du pays.

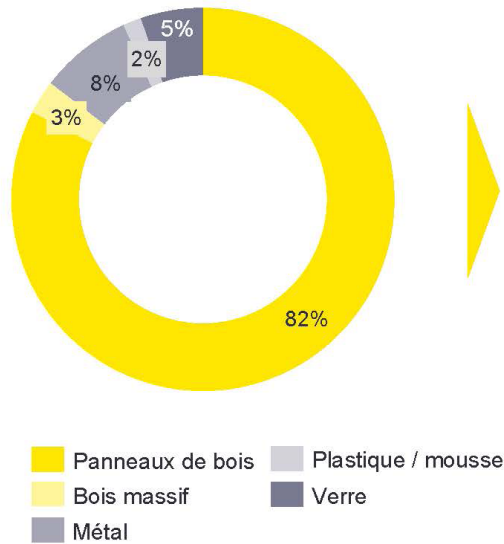
La question des émissions importées et la compétitivité-prix des pays non-exposés est une problématique importante pour les entreprises de la filière.

Bien que cette question soit critique pour l'avenir de la filière française et la souveraineté industrielle de la France, elle n'est pas utilisée par la filière comme une

<sup>3</sup> Source – bilan ADEME filière Ameublement, <https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/filiere-EA/tableau-de-bord>

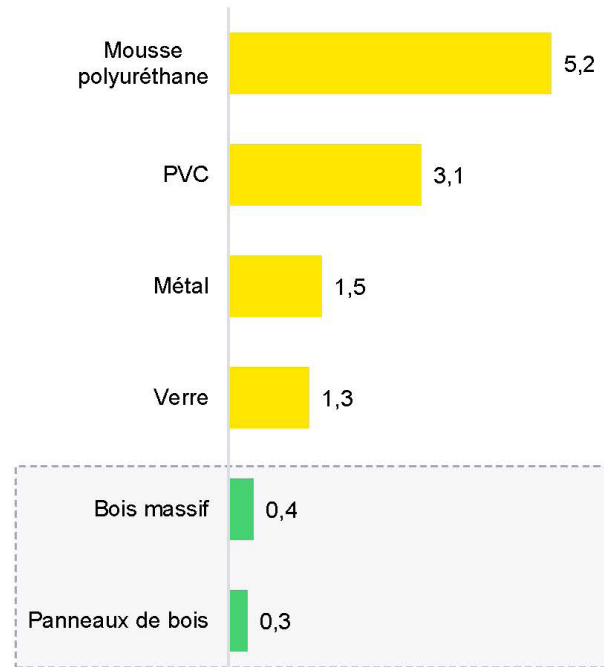
**Le bois représente 85% du poids total des matériaux utilisés pour la production de meubles**

Répartition de la quantité de matériaux utilisés pour la production de meubles par la filière (en %), en 2020



**Le bois massif et les panneaux de bois sont relativement peu émissifs**

Grammes de CO2 émis par kg de matière produite, en 2020



Sources : ADEME, EY

Figure 3 : Matériaux mis en œuvre dans la fabrication d'ameublement en France et impact carbone (Source : étude EY pour l'Ameublement français, 2022).

excuse pour reporter la mise en place d'un plan de décarbonation ambitieux.

**Les leviers de réductions des émissions de CO<sub>2</sub> à horizon 2030**

D'ici à 2030, la transformation des modes d'approvisionnement de fabrication et de transport constitue une priorité pour la décarbonation de la filière.

À court et moyen termes, la filière peut optimiser ses efforts de décarbonation grâce à des actions sur trois piliers :

- Décarboner encore plus l'approvisionnement en matières premières, en utilisant davantage de matières recyclées, notamment pour les matières les plus polluantes. Sur le panneau à base de bois, principal matériau utilisé dans l'industrie de l'ameublement, l'utilisation de colles biosourcées issues de co-produits de l'agriculture, les équipements en séchoir à bois basse température et l'augmentation de l'incorporation de bois recyclé – notamment issu de meubles en fin de vie – permettront de gagner d'ici quelques années un tiers d'émissions carbone sur ce matériau déjà extrêmement peu émissif.
- Agir sur le transport en privilégiant des transports plus propres (si le bateau et le train se développent), mais également en fabriquant de meubles plus légers.

- Réduire l'impact énergétique, en se fournissant à partir de sources renouvelables (panneaux solaires, chaudières utilisant les chutes de production à base de bois) ou en modernisant les équipements pour des machines moins énergivores.

**Concilier décarbonation et réduction du déficit commercial**

La filière s'est fixée pour objectif la réduction du déficit commercial, pour recréer des emplois en France et retrouver des marges de manœuvre permettant de financer l'innovation et l'adaptation au changement climatique.

La baisse des importations les plus émettrices, en particulier celles venues de Chine, implique un travail de coordination et de responsabilisation de la filière aval, en particulier distributeurs, consommateurs, et régulateurs publics.

Afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> au niveau mondial, la qualité des modes de production, l'allongement de la durée de vie des produits et la prévalence des circuits courts, au plus proche du consommateur, doivent être privilégiés. *In fine*, les entreprises de l'Ameublement français pourraient devenir le berceau du *design* d'usage et de l'économie de la fonctionnalité.

Tableau 1 : Scénarios trajectoires 2020-2030  
(Source : étude EY pour l'Ameublement français, 2022).

| Scénarios trajectoires<br>2020-2030   | Transition environnementale          |                            |                          | Transition<br>économique | Transition<br>sociale |
|---|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
|   | CO <sub>2</sub> produit<br>en France | CO <sub>2</sub><br>importé | CO <sub>2</sub><br>total | Chiffre<br>d'affaires    | Emplois<br>directs    |
| Valeur référence 2019<br>(étude EY)   | 2,58 Mt                              | 3,59 Mt                    | 6,17 Mt                  | 11 Mds€                  | 60 000                |
| Scénario désindustrialisation<br>tendancielle (projection Insee)                        | - 40 %                               | + 25 %                     | - 3 %                    | - 11 %                   | - 6 600               |
| Scénario projet sectoriel<br>2022/2027 (réindustrialisation<br>et internationalisation) | - 22 %                               | - 4 %                      | - 11 %                   | + 18 %                   | + 10 900              |

Ce seraient ainsi des productions de meilleure qualité, répondant aux nouvelles attentes des consommateurs, non délocalisables et soutenables sur le plan environnemental qui soutiendraient la réindustrialisation du pays. En parallèle, la filière a également établi une feuille de route ambitieuse pour développer ses entreprises à l'international, fondée sur une soixantaine d'actions concrètes, à même de réduire d'un tiers le déficit commercial actuel, en renforçant l'implantation française sur les marchés en croissance. Un travail sur la proposition de valeur de la filière, en France et à l'étranger, a aussi vocation à être lancé dans les prochains mois pour progresser en termes de compétitivité hors-prix.

Ces ambitions ont été évaluées dans le cadre de l'étude réalisée par EY, qui a permis de modéliser les impacts des deux scénarios (cf. Tableau 1).

Sans plan de transformation de la filière, la désindustrialisation de la fabrication d'ameublement en France devrait se poursuivre au profit des importations plus émettrices de carbone. Selon les projections de l'Insee, la production française de meubles devrait baisser de - 11 % entre 2020 et 2030. Cette désindustrialisation couplée aux efforts de décarbonation de la filière française présente un bilan *a priori* satisfaisant de - 40 % de CO<sub>2</sub> émis en France ; mais ce mouvement s'accompagne d'une hausse du carbone importé de + 25 % et d'une destruction de près de 10 % des emplois de la filière.

Ce scénario n'est donc pas soutenable d'un point de vue social et inopérant d'un point de vue environnemental.

*A contrario*, en ayant une approche volontariste misant sur la réindustrialisation et l'internationalisation de la fabrication d'ameublement en France, les émissions totales de carbone liées au secteur du meuble baissent de 11 % d'ici 2030, tout en contribuant à la création de 10 900 emplois. Décarbonation et réindustrialisation vont donc de pair dans une approche durable, soutenable et acceptable sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

### Allonger la durée de vie des meubles pour préserver la ressource bois et stocker le carbone plus longtemps : transition vers l'économie de la fonctionnalité à horizon 2050

D'ici à 2050, la filière voit dans l'émergence du *design* d'usage et de l'économie de la fonctionnalité la solution à une décarbonation profonde compatible avec une croissance économique durable ; elle suppose un changement majeur des mentalités des parties prenantes de la filière, en premier lieu les consommateurs BtoB et BtoC... : location plutôt qu'achat, réparation plutôt que recyclage, qualité durable plutôt que bas prix ou développement du marché de seconde main...

#### Allonger la durée de vie des meubles

Le principal levier de décarbonation de la filière est l'allongement de la durée de vie des meubles, qui pourrait se traduire par une diminution des quantités de meubles produites à l'échelle mondiale.

L'éco-conception et la réparation sont les deux piliers de cette démarche de prolongation de la durée d'usage, à même de favoriser une moindre utilisation des ressources naturelles, dans une perspective d'économie circulaire. Elle présente également l'avantage de stocker le carbone plus longtemps dans les produits.

Dans le même esprit, la capacité de la filière à structurer le marché de la seconde main est un facteur clé de succès, tant sur le plan environnemental qu'économique. Cette démarche déjà développée sur d'autres marchés répond à une évolution des attentes des consommateurs. Les éco-organismes Ecomaison et Valdelia pourraient avoir un rôle moteur à jouer sur ce sujet en rénovant des meubles plutôt qu'en les valorisant par d'autres méthodes telles que le recyclage matière ou l'incinération. Cela pourrait ainsi permettre que la valeur ajoutée ne soit pas captée par un seul opérateur privé mais bénéficie à l'ensemble de la filière.

#### Développer l'économie de la fonctionnalité

Comme d'autres secteurs, la filière ameublement s'oriente vers l'économie de la fonctionnalité. Il s'agit de

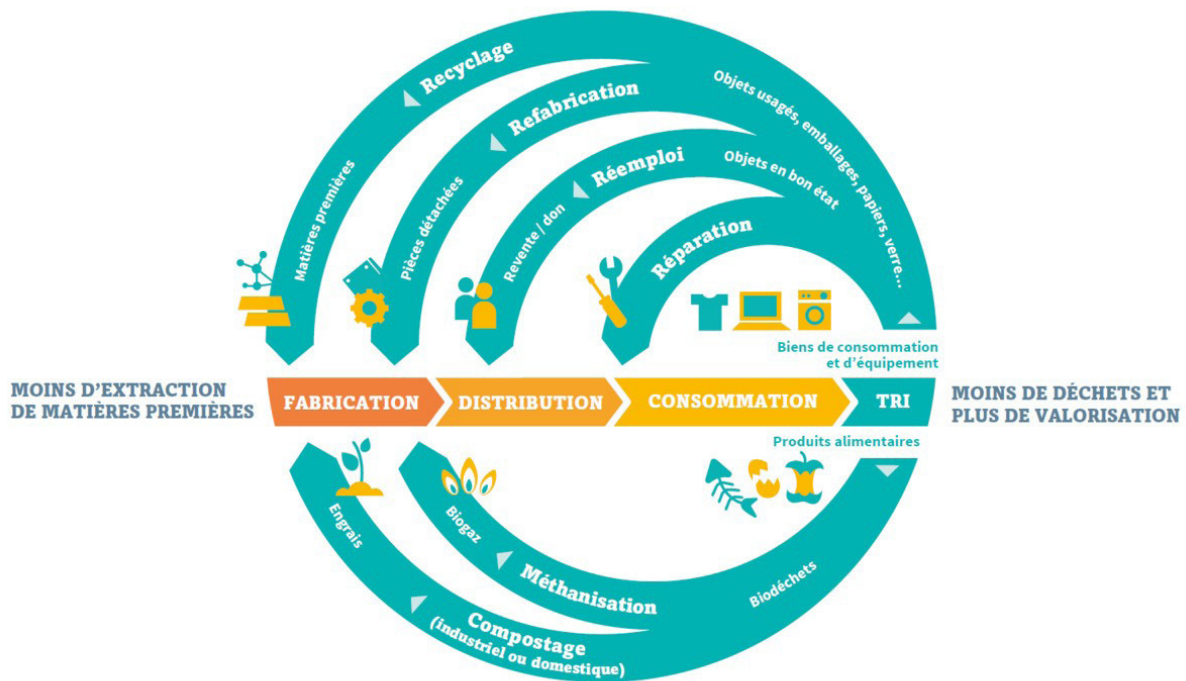


Figure 4 : Boucles de l'économie circulaire (Crédits : Ademe).

passer de la possession du meuble en tant que produit à l'usage du meuble selon un principe de "furniture as a service". Le développement du *design* d'usage et la transition vers une économie de la fonctionnalité est à même de réduire les quantités produites et de relocaliser les lieux de production et de services, au plus proche des consommateurs.

Une réflexion sur les *business models* pourrait permettre de continuer à créer de la valeur pour la filière tout en produisant moins, ce qui est un enjeu majeur pour une croissance durable et soutenable.

## Conclusion

**Un double impact :  
préserver la ressource bois et  
stocker le carbone plus longtemps  
dans les produits d'ameublement**

Les conclusions de l'étude menée par EY en 2022 ont été confirmées par l'étude conduite par Carbone 4 pour la filière bois en 2023. Il nous faut agir sur les changements de comportements des producteurs et des consommateurs. L'allongement de la durée de vie des meubles en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire (recyclage, réparation, réemploi...) permet d'économiser la ressource bois et de stocker plus longtemps le carbone dans les produits d'ameublement.

## Bibliographie

- Étude EY pour l'Ameublement français (2022), <https://www.ameublement.com/replay/la-filiere-de-l-ameublement-face-aux-grandes-transitions-de-l-economie> ; <https://www.ameublement.com/article/comment-concilier-decarbonation-et-reindustrialisation->
- Étude Carbone 4 - 2030-2050 : Quel scénario Carbone pour la filière bois ? (2023), <https://www.codifab.fr/actions-collectives/2030-2050-scenario-carbone-filiere-foret-bois>